

ADO

— PRÉSIDENT —

PROGRAMME
POUR UNE **GRANDE**
CÔTE D'IVOIRE
AMBITIEUSE
& SOLIDAIRE



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mes chers Compatriotes,

En 2011, lorsque j'ai accédé à la magistrature suprême de notre pays, la Côte d'Ivoire sortait de plus d'une décennie de crise. Notre priorité, à ce moment-là, était claire : **ramener la stabilité, restaurer la paix et remettre notre pays sur la voie du développement.**

Quinze ans plus tard, les résultats sont là. La Côte d'Ivoire s'est relevée, elle s'est reconstruite, et elle avance résolument sur le chemin de la transformation économique et sociale. **Notre pays change, et il change en bien.**

Ce que nous avons accompli n'est pas seulement le fruit de réformes ou d'investissements ; c'est le résultat d'une **vision claire et d'un travail acharné.** Aujourd'hui, **la paix et la sécurité sont une réalité tangible.** L'autorité de l'État est pleinement restaurée. Le développement se voit et se ressent dans toutes les régions de notre pays.

Tout cela a été possible parce que, dès le départ, **nous avons fait le choix du travail, de la rigueur et du dévouement au service du peuple ivoirien.**

Je voudrais saluer ici l'engagement et le dévouement des gouvernements successifs, des cadres, des élus, des acteurs du secteur privé, de la société civile et de nos partenaires au développement. Grâce à eux, **la Côte d'Ivoire est devenue un exemple de réussite en Afrique.**

Mais nous devons rester lucides : **le monde change, et de nouveaux défis se dressent devant nous.**

Changement climatique, crise du multilatéralisme, réduction de l'aide publique au développement, mutations de l'économie mondiale, pressions démographiques, intelligence artificielle, insécurité dans la sous-région... autant d'enjeux qui appellent de notre part vigilance, anticipation et responsabilité.

Face à ces défis, **la Côte d'Ivoire a fait preuve de résilience.** Mais pour consolider nos acquis et accélérer notre marche vers l'émergence, **nous devons redoubler d'efforts, faire les bons choix et poursuivre les réformes dans la rigueur et la transparence.**

Nous devons continuer de bâtir **une économie plus diversifiée, plus compétitive et plus souveraine,** capable de créer massivement des emplois pour nos jeunes et nos femmes. Car, oui, **notre jeunesse a droit à un avenir meilleur,** à des emplois décents, à des perspectives concrètes. C'est notre devoir d'y répondre, avec pragmatisme et détermination, en partenariat étroit avec le secteur privé.

Notre ambition reste la même : **faire de la Côte d'Ivoire un havre de paix durable, un pôle de confiance et un modèle de développement inclusif et solidaire.**

Nous travaillerons, avec la même énergie, à **réinventer notre modèle de croissance,** pour qu'il soit plus endogène, plus durable et plus équitable.

Car notre vision est claire : **bâtir une grande nation stable, ambitieuse et solidaire.**

C'est pourquoi, je vous propose de poursuivre ensemble ce grand projet, dans le cadre du **contrat de confiance** que nous avons scellé depuis 2011, et qui continue de nous unir dans la paix, le travail et la solidarité.

Vive la Côte d'Ivoire !

Alassane OUATTARA,
Président du Rassemblement des Houphouëtistes
pour la Démocratie et la Paix,

**Candidat à l'élection présidentielle
du 25 octobre 2025**



SOMMAIRE

ÉDITO	2
SOMMAIRE	4
I- LE CHEMIN PARCOURU	8
II- VISION STRATÉGIQUE	10
2-1. Objectifs stratégiques	12
2-2. Enjeux & défis actuels	14
2-3. Stratégie de développement	16
III-PILIERES STRATÉGIQUES DU PROGRAMME	18
PILIER I : PAIX, SECURITÉ ET STABILITÉ DURABLES	22
1-1. Renforcer la cohésion sociale et consolider la paix	22
1-2. Disposer d'une armée forte, républicaine, professionnelle au service de la cohésion nationale	23
1-3. Assurer davantage la sécurité des personnes et des biens	23
PILIER II : UN CAPITAL HUMAIN DE QUALITÉ : PRÉSERVER, FORMER ET DÉVELOPPER LES TALENTS & CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS POUR TOUS	24
2-1. Former le capital humain de base	25
2-2. Renforcer les capacités en formation technique et qualifiante et mettre le système éducatif en adéquation avec les besoins de l'économie	25
2-3. Bâtir un système de santé moderne offrant un accès aux soins facilité et des prestations de qualité à tous	26
2-4. Faciliter l'accès à un emploi productif et décent pour toutes les femmes et tous les hommes y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap	27
2-5. Garantir à l'ensemble de la population, un accès nutritionnel pérenne afin de soutenir durablement la croissance inclusive	27
2-6. Promouvoir une prospérité partagée fondée sur l'équité, l'égalité des chances et la justice sociale	28
2-7. Construire un système de protection sociale universel, garantissant aux individus des droits sociaux et un accès équitable aux services de base	28
2-8. Bâtir un système d'inclusion capable de protéger efficacement les populations les plus vulnérables	29
2-9. Faire du sport, un facteur d'amélioration du bien-être des populations, de cohésion sociale, de création de richesse et de rayonnement de la Côte d'Ivoire	29

PILIER III : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES ET DE PÔLES ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX **32**

- 3-1.** Renforcer le maillage spatial des infrastructures routières, en mettant un accent particulier sur leur durabilité **33**
- 3-2.** Développer des infrastructures et services de transports de qualité, accessibles et compétitifs **33**
- 3-3.** Favoriser un accès équitable à des infrastructures numériques modernes, ainsi qu'à des services postaux diversifiés et digitalisés **34**
- 3-4.** Assurer l'accès à l'eau potable à tous et à moindre coût sur tout le territoire national **34**
- 3-5.** Développer des villes productives, compétitives, écologiques, inclusives et résilientes à travers les leviers de la transformation qualitative des conditions de vie des populations **35**
- 3-6.** Parvenir à un développement harmonieux du territoire national, en tenant compte des potentialités des territoires. **35**
- 3-7.** Réduire les émissions de GES (Gaz à effet de serre) et renforcer la résilience **36**
- 3-8.** Assurer la préservation, la réhabilitation et l'exploitation durable des ressources forestières, fauniques et en eau. **36**

PILIER IV : UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE CRÉATRICE DE RICHESSE ET D'EMPLOIS DÉCENTS **37**

- 4-1.** Développer une agriculture moderne et inclusive avec des systèmes agroalimentaires intelligents et durables pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire **38**
- 4-2.** Rendre la Côte d'Ivoire excédentaire en protéines animales **39**

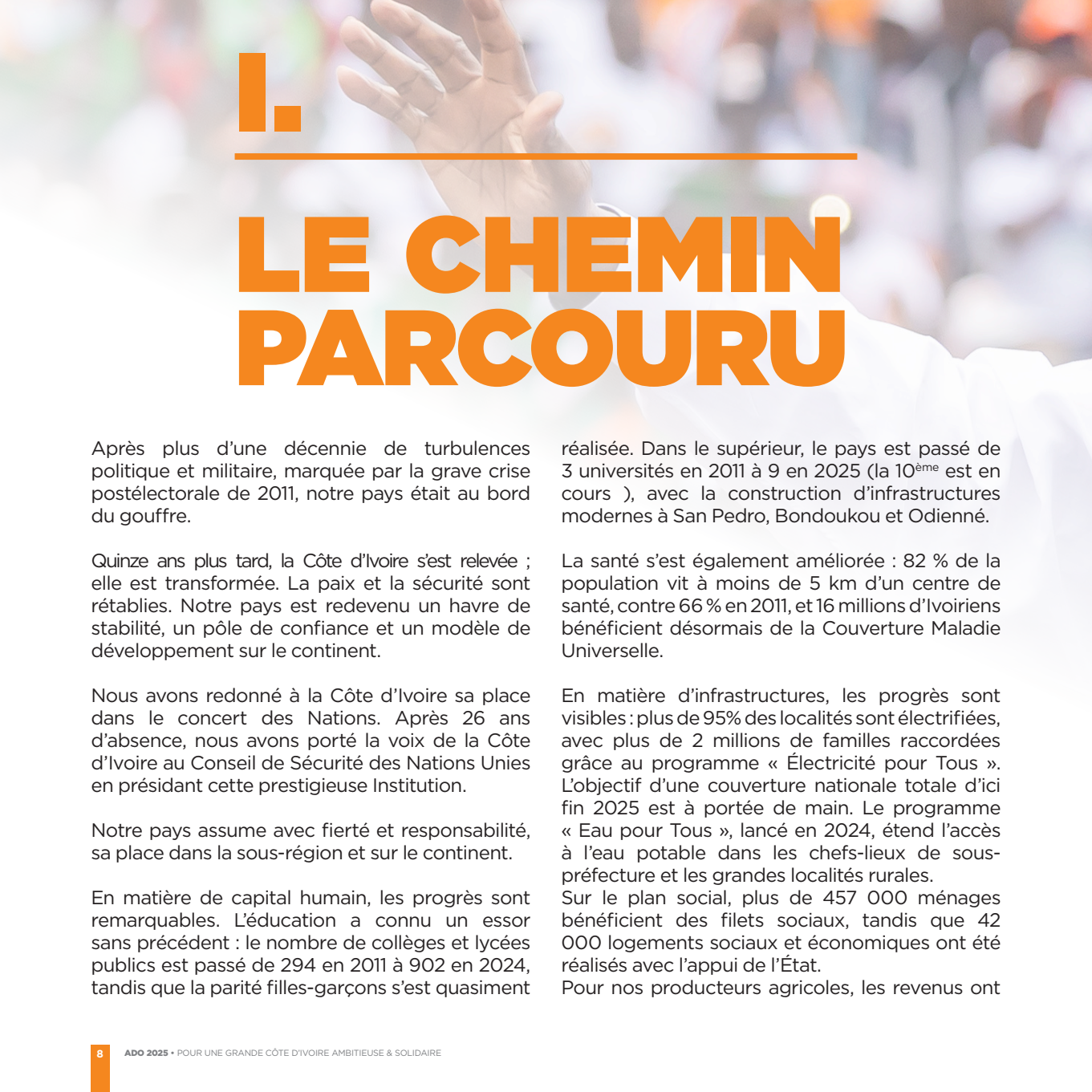
PILIER V : INDUSTRIALISATION ET PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ, DE L'INNOVATION ET DES CHAMPIONS NATIONAUX **40**

- 5-1.** Transformer durablement le secteur des ressources extractives et énergétiques pour en faire le second poumon de l'économie ivoirienne **41**
- 5-2.** Stimuler une transformation industrielle plus rapide du pays par l'accélération de la mise en œuvre des sept (7) clusters prioritaires **42**
- 5-3.** Rendre le secteur du commerce plus dynamique et compétitif pour faire de la Côte d'Ivoire un acteur majeur sur l'échiquier du commerce mondial **42**

SOMMAIRE

5-4. Faire de la Côte d'Ivoire le co-leader africain du tourisme d'affaires et du divertissement domestique	43
5-5. Rendre le secteur de l'artisanat compétitif et pourvoyeur d'emplois	43
5-6. Promouvoir les industries culturelles	43
5-7. Renforcer le rôle du secteur privé et le capital privé	44
5-8. Développer l'entrepreneuriat en milieu urbain et rural	45
 PILIER VI : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE	 46
 6-1. Bâtir une administration publique moderne, efficace et professionnelle	 47
6-2. Renforcer l'Etat de droit et rendre le système judiciaire plus moderne et plus accessible à la population	47
6-3. Assurer l'encadrement des populations, pourvoir à leurs besoins, réaliser l'unité, la cohésion nationale et favoriser le développement économique, social, culturel et environnemental du pays	48
6-4. Contribuer à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, à l'accroissement de l'investissement privé et au renforcement du financement de l'économie	48
6-5. Consolider une communication robuste et performante pour en faire un modèle d'administration connectée, sécurisée et efficace	49
6-6. Faire de la Côte d'Ivoire un acteur influent et incontournable sur la scène régionale et internationale	50
6-7. Concevoir des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent le développement du pays	50
6-8. Accroître l'aptitude non pas technique, mais culturelle des agents de l'État à faire diligence et à performer à la mesure des attentes du développement et des populations	50
 V- PROJETS D'INVESTISSEMENT MAJEURS	 54
VI-MOT DE FIN DU PRÉSIDENT	60





I.

LE CHEMIN PARCOURU

Après plus d'une décennie de turbulences politique et militaire, marquée par la grave crise postélectorale de 2011, notre pays était au bord du gouffre.

Quinze ans plus tard, la Côte d'Ivoire s'est relevée ; elle est transformée. La paix et la sécurité sont rétablies. Notre pays est redevenu un havre de stabilité, un pôle de confiance et un modèle de développement sur le continent.

Nous avons redonné à la Côte d'Ivoire sa place dans le concert des Nations. Après 26 ans d'absence, nous avons porté la voix de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité des Nations Unies en présidant cette prestigieuse Institution.

Notre pays assume avec fierté et responsabilité, sa place dans la sous-région et sur le continent.

En matière de capital humain, les progrès sont remarquables. L'éducation a connu un essor sans précédent : le nombre de collèves et lycées publics est passé de 294 en 2011 à 902 en 2024, tandis que la parité filles-garçons s'est quasiment

réalisée. Dans le supérieur, le pays est passé de 3 universités en 2011 à 9 en 2025 (la 10^{ème} est en cours), avec la construction d'infrastructures modernes à San Pedro, Bondoukou et Odienné.

La santé s'est également améliorée : 82 % de la population vit à moins de 5 km d'un centre de santé, contre 66 % en 2011, et 16 millions d'Ivoiriens bénéficient désormais de la Couverture Maladie Universelle.

En matière d'infrastructures, les progrès sont visibles : plus de 95% des localités sont électrifiées, avec plus de 2 millions de familles raccordées grâce au programme « Électricité pour Tous ». L'objectif d'une couverture nationale totale d'ici fin 2025 est à portée de main. Le programme « Eau pour Tous », lancé en 2024, étend l'accès à l'eau potable dans les chefs-lieux de sous-préfecture et les grandes localités rurales. Sur le plan social, plus de 457 000 ménages bénéficient des filets sociaux, tandis que 42 000 logements sociaux et économiques ont été réalisés avec l'appui de l'État.

Pour nos producteurs agricoles, les revenus ont



été revalorisés : le prix bord champ du cacao a atteint 2 800 F CFA, contre 1 100 auparavant. De plus, les planteurs et leurs familles bénéficient désormais de la CMU gratuitement.

Sur le plan économique, la Côte d'Ivoire affiche une croissance annuelle moyenne de 7 % grâce à une gestion rigoureuse et à un cadre macroéconomique solide. Le développement du vivrier a renforcé la sécurité alimentaire, avec une production de riz paddy passée de 846 000 tonnes en 2011 à 2 millions en 2024.

Les secteurs énergétique et minier connaissent un essor sans précédent, marqué par d'importantes découvertes de pétrole, de gaz et d'or, confirmant le rôle de la Côte d'Ivoire comme hub énergétique sous-régional.

La Fonction publique a bénéficié d'une amélioration continue des conditions de travail des agents publics avec l'adoption d'un nouveau Statut général et des augmentations salariales régulières depuis 2014. Nous avons restauré l'attractivité touristique

de notre beau pays et le trafic de passagers à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny est passé de 630 000 passagers en 2011 à 2 530 000 passagers en 2024.

Nous avons redonné aux Ivoiriennes et aux Ivoiriens des motifs de fierté et d'espoir par les succès enregistrés aux niveaux agricole, économique, diplomatique, culturel et sportif, notamment avec les deux victoires à la Coupe d'Afrique des Nations 2015 et 2023.

Enfin, la promotion des femmes reste une priorité : grâce au FAFCI, plus de 420 000 femmes ont accédé à des financements pour développer leurs activités et renforcer leur autonomie économique.

Ainsi, la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier : c'est une nation résolument engagée sur la voie du progrès, de la prospérité et de la solidarité.

II.

VISION STRATÉGIQUE



La mise en œuvre du Programme 2021-2025 « Une Côte d'Ivoire Solidaire » a permis d'enregistrer des progrès importants qu'il convient de consolider, d'amplifier.

Aujourd'hui, notre vision est de bâtir une grande nation stable, ambitieuse et solidaire.

Il nous faut créer plus de richesse en acceptant d'accélérer le rythme de notre marche vers le développement économique et social, dans un environnement de paix et de stabilité, où chaque citoyen dispose davantage d'opportunités pour se former, travailler et améliorer son bien-être.



1.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

INDICATEURS D'IMPACTS	2024	2025	CIBLES
ÉCONOMIE			
PIB par habitant en dollars USA	2 769,9	2 947,2	4 500
Dette totale (% PIB)	59,5	57,0	54,8
Taux d'investissement (% PIB)	23,1	23,7	32,68
Public	7,8	8,0	9,2
Privé	15,3	15,7	23,4
IDE net (% du PIB)	3,8	3,9	3,3
Taux de pression fiscale (%PIB)	13,8	15,0	18
CAPITAL HUMAIN			
Espérance de vie à la -naissance	62,1 ans	62,3 ans	65 ans
Indice du Capital Humain (ICH)	0,38 (2019)		0,7
INCLUSION ET PROTECTION SOCIALES			
Taux de pauvreté (%)	37,5 (2021)		20

A cityscape featuring modern skyscrapers and greenery. The background shows a dense urban environment with various high-rise buildings. In the foreground, there are lush green trees and a road with some vehicles. The sky is overcast with soft, grey clouds. The overall tone is professional and modern.

2.

ENJEUX & DÉFIS ACTUELS

Dans un contexte mondial marqué par la fragmentation géopolitique et commerciale, le ralentissement de la coopération multilatérale et la réduction de l'aide publique au développement, **notre pays doit non seulement se prémunir contre les contraintes émergentes, mais surtout savoir tirer parti des nouvelles fenêtres d'opportunités qui en découlent.**

Cela requiert une **véritable agilité dans l'adaptation** et la mise en œuvre de **stratégies claires et cohérentes.**

Plus que jamais, **l'État doit faire preuve d'une ambition plus élevée et de volontarisme.** Il ne s'agit plus seulement d'occuper une position de fait de leader régional, mais **d'affirmer la volonté de l'être durablement**, en développant une présence proactive sur les marchés sous

régionaux et internationaux.

Cette posture implique une **capacité d'anticipation**, une **intelligence économique accrue**, et une **adaptation continue** de nos politiques publiques, afin d'assurer à la Côte d'Ivoire une insertion maîtrisée et avantageuse dans un environnement international en mutation constante.

Les défis liés au renforcement de la qualité du capital humain, à la promotion d'une croissance économique plus forte et plus inclusive, à la création de millions d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, ainsi qu'à l'amélioration de la productivité agricole, sont d'autant plus pressants qu'ils s'inscrivent dans un environnement international marqué par une compétition accrue et des dynamiques économiques de plus en plus complexes.





3.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

NOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2030 EST **STRUCTURÉE AUTOUR DE 6 AXES PRIORITAIRES.**

- 1.** Un climat de paix, de sécurité et de stabilité.
- 2.** Un capital humain de qualité fondé sur la formation et des compétences alignées sur les besoins du secteur productif.
- 3.** Des infrastructures structurantes pour soutenir le développement industriel et la réalisation de pôles économiques régionaux.
- 4.** Une agriculture moderne et intégrée dans les chaînes de valeur.
- 5.** La stimulation du secteur industriel, la promotion de l'investissement, de l'innovation et du secteur privé (y compris des champions nationaux).
- 6.** La promotion de la bonne gouvernance et d'une administration publique performante.



IV.

PILIERS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME





BÂTIR UNE GRANDE CÔTE D'IVOIRE

01



**Paix,
sécurité
et stabilité
durables.**

02



**Un capital
humain de
qualité :
préserver,
former,
développer les
talents et créer
des emplois
décentés pour
tous.**

03



**Développement
des infrastructures
stratégiques
et des pôles
économiques
régionaux.**

STABLE, SOLIDAIRE ET AMBITIEUSE.

04



**Modernisation
de l'agriculture
et renforcement
des chaînes de
valeur.**

05



**Industrialisation
et promotion de
l'investissement
privé, de
l'innovation et
des champions
nationaux.**

06



**Promotion
de la bonne
gouvernance
et d'une
administration
publique
performante.**

PAIX, SÉCURITÉ ET STABILITÉ DURABLES

ENSEMBLE POUR NOTRE SÉCURITÉ ENSEMBLE POUR UNE STABILITÉ DURABLE

La paix, la sécurité et la cohésion sociale durables constituent le socle de tout développement.

Nous nous attèlerons à les consolider, pour permettre à la Côte d'Ivoire de poursuivre son cheminement vers le développement, dans un contexte sécuritaire marqué par de nombreux défis sous-régionaux et internationaux.

Notre Programme ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire une grande nation, œuvrant à consolider durablement la paix et la sécurité.

Ainsi, nous allons poursuivre et intensifier les efforts engagés pour renforcer la sécurité nationale par une action coordonnée, préventive et dissuasive, afin de conforter la paix et la cohésion sociale, tout en garantissant l'intégrité du territoire et la protection des populations et des institutions républicaines.

Renforcer la cohésion sociale et de consolider la paix, afin de maintenir la dynamique de croissance et des progrès sociaux.

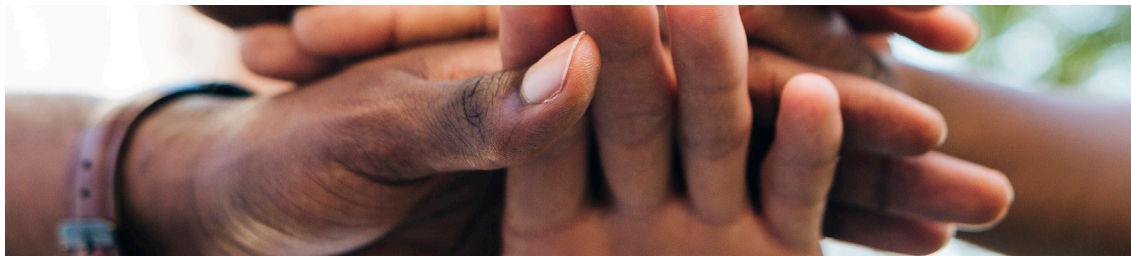
- 1.** Nous accélérerons le dialogue communautaire à travers des cadres locaux inclusifs.
- 2.** Nous accélérerons le programme de formation citoyenne sur le respect des Institutions de la République et des biens publics, afin que chaque acteur s'associe au développement de la Nation **(l'Indice Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale passera de de 58 % en 2023 à 65% d'ici 2030).**
- 3.** Nous mettrons en œuvre la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide.
- 4.** Nous renforcerons le rôle du Médiateur de la République et de la Chambre des Rois et des Chefs traditionnels dans le règlement des conflits et dans le renforcement de la cohésion sociale.
- 5.** Nous encouragerons la solidarité nationale par des actions de développement équilibrées entre les régions.

Disposer d'une armée forte, républicaine, professionnelle au service de la cohésion nationale

1. Nous renforcerons la discipline, l'éthique et le sens du devoir républicain au sein des forces armées.
2. Nous soutiendrons le bien-être du personnel militaire et de leurs familles (**logement, santé, formation, reconversion, retraite, fonds de prévoyance, accès à la propriété immobilière etc.**).
3. Nous consoliderons les capacités de défense nationale pour prévenir toute menace intérieure ou extérieure, tout en renforçant la coopération transfrontalière et internationale (**le ratio nombre de gendarmes/habitant de 1/1 210 en 2024 à 1/1 000 en 2030**).
4. Nous développerons une industrie de la défense pour renforcer notre souveraineté sécuritaire.
5. Nous renforcerons les moyens de lutte contre le terrorisme et les nouvelles formes de criminalités et menaces de tout genre.

Assurer davantage la sécurité des personnes et des biens

1. Nous renforcerons la présence et la proximité des forces de sécurité sur tout le territoire, surtout en zone rural et frontalières (**l'Indice Général de Sécurité passera de 1,2 en 2025 à 1,1 en 2030**).
2. Nous moderniserons et étendrons davantage la logistique et les technologies de surveillance et d'intervention.
3. Nous accroîtrons la présence de la police de proximité, pour favoriser la confiance entre populations et forces de l'ordre (**le ratio nombre de policiers/habitant évoluera de 1/509 en 2024 à 1/400 en 2030**) et.
4. Nous renforcerons les mesures de prévention et de lutte contre les catastrophes naturelles, les sinistres, les pandémies et les endémies.
5. Nous placerons la cybersécurité et la cyberdéfense au cœur de nos priorités de sécurité.



UN CAPITAL HUMAIN DE QUALITÉ : PRÉSERVER, FORMER ET DÉVELOPPER LES TALENTS POUR CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS POUR TOUS

INVESTIR DANS L'HOMME AUJOURD'HUI, C'EST BÂTIR LA FORCE DE LA NATION

Le développement d'une nation repose avant tout sur la qualité de ses hommes et de ses femmes. C'est pourquoi nous allons bâtir une Côte d'Ivoire où chaque citoyen, grâce à une éducation de qualité, une santé solide et des opportunités équitables, peut réaliser son potentiel et contribuer pleinement au développement national.

Nous ferons du capital humain la première richesse du pays, en investissant dans la nutrition, l'éducation, la santé, la formation, l'emploi et l'inclusion sociale.

Former, protéger, soigner, autonomiser : tel est le cœur de notre ambition pour libérer l'énergie de la jeunesse ivoirienne et construire une nation prospère, solidaire et compétitive.

Notre ambition est claire : faire de la Côte d'Ivoire une nation de talents, d'innovation et d'équité, un pays où la jeunesse est non pas un défi, mais une force.

Nous allons bâtir une société où l'éducation forme des esprits libres et entreprenants, où la santé protège et prolonge les vies, où les compétences ouvrent la voie à l'emploi, et où l'inclusion sociale garantit à chacun sa place dans la République.

Nous investirons massivement dans la nutrition au cours des 2 000 premiers jours de vie, la réforme des systèmes éducatifs et de formation professionnelle, la santé pour tous, la création d'emplois décents, la promotion de l'égalité des genres, et la protection des plus vulnérables.



Former le capital humain de base

1. Nous doterons chaque grande région de structures universitaires de classe internationale, capables d'attirer les meilleurs enseignants et de former les talents de demain.
2. Nous instituerons des classes passerelles de rattrapage scolaire pour les enfants ayant dépassé l'âge de scolarisation, et soutiendrons les offres alternatives d'éducation et de formation post-primaire afin de favoriser leur insertion professionnelle (**le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire général passera de 81,1% à 89,0%**).
3. Nous encouragerons les activités sportives et culturelles au sein des établissements scolaires, avec l'appui des communes et des conseils régionaux, pour former des esprits ouverts, créatifs et ancrés dans leur culture.
4. Nous transformerons l'offre éducative pour accroître significativement la part de la formation

technique, scientifique et professionnelle dans le système d'enseignement, afin d'adapter les compétences aux besoins de l'économie moderne.

5. Nous formerons 50 000 ingénieurs, techniciens et chercheurs, dont au moins 5 000 ingénieurs par an, pour répondre aux besoins d'industrialisation, d'innovation et de souveraineté technologique du pays.
6. Nous digitaliserons l'éducation à grande échelle : 50 % des cours au collège et au lycée seront accessibles en ligne, et l'Université virtuelle nationale sera implantée à l'intérieur du pays pour démocratiser l'accès au savoir.
7. Nous lancerons le Programme "Excellence 1000", destiné à offrir des bourses aux 1 000 meilleurs bacheliers et étudiants ivoiriens, pour des études dans les meilleures universités étrangères, avec engagement de retour et d'insertion dans le secteur public, privé ou la recherche.

Renforcer les capacités en formation technique et qualifiante et mettre le système éducatif en adéquation avec les besoins de l'économie

1. Nous opérerons un changement radical dans l'orientation des élèves et étudiants en faveur des filières techniques, scientifiques et médicales, afin que 60 % des étudiants soient orientés vers ces domaines d'avenir, contre 40 % pour les filières littéraires et sociales.
2. Nous mettrons en œuvre un programme national ambitieux de rattrapage scolaire et d'alphabétisation des adultes (**le taux d'analphabétisme chez les adultes passera à moins de 30 %**).

3. Nous lancerons un programme attractif pour mobiliser les compétences de la diaspora ivoirienne, en favorisant leur contribution au développement national à travers des transferts de savoir, des missions temporaires et des partenariats scientifiques.
4. Nous encouragerons l'apprentissage à distance et l'initiation au codage dès l'école primaire, pour préparer nos enfants au monde numérique et à l'économie de la connaissance.

5. Nous poursuivrons la réforme d'intégration du préscolaire dans toutes les écoles primaires publiques, afin d'assurer à chaque enfant un départ équitable dans le parcours éducatif.

6. Nous réviserons et actualiserons les programmes et contenus pédagogiques, en y intégrant de manière systématique les compétences numériques, environnementales et entrepreneuriales, essentielles pour les métiers du futur.

7. Nous mettrons en place un système national d'évaluation standardisée, pour mesurer les acquis des élèves du primaire et du secondaire, et garantir la qualité et la performance du système éducatif.

8. Nous intensifierons les programmes de l'Académie des Talents (ACT) et de l'École de la Deuxième

Chance (E2C) pour redonner une voie d'avenir aux jeunes sortis prématurément du système éducatif **(la part des effectifs de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans les effectifs du secondaire passera de 6,2% à 15%).**

9. Nous renforcerons le financement, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation technologique, afin d'ancrer la science et la créativité au cœur du développement économique national.

10. Nous consoliderons le cadre de concertation entre le secteur éducation-formation et le secteur privé, pour garantir une adéquation constante entre les compétences formées et les besoins du marché du travail.

Bâtir un système de santé moderne offrant un accès aux soins facilité et des prestations de qualité à tous

1. Nous renforcerons la gouvernance du secteur de la santé afin de garantir une allocation et une utilisation efficaces des ressources financières à tous les niveaux, grâce à des contrats de performance et à la promotion d'une culture du rendre compte dans toutes les structures sanitaires.

2. Nous recruterons massivement dans le corps médical pour rapprocher les services de santé des populations et renforcer la qualité des soins sur l'ensemble du territoire **(44 330 infirmiers, 22 647 sages-femmes et 2 971 médecins seront recrutés).**

3. Nous formerons 1 000 médecins spécialisés dans des domaines prioritaires tels que la santé maternelle, la pédiatrie, la chirurgie, la santé publique et la médecine d'urgence, afin de répondre aux

besoins réels de notre système de santé.

4. Nous réduirons de moitié la mortalité maternelle et infanto-juvénile, en améliorant la prise en charge des femmes enceintes et des enfants, en développant les soins de proximité et en renforçant la prévention **(la proportion de personnes vivant à moins de 5 kilomètres d'un établissement de santé progressera de 82% à 90%).**

5. Nous poursuivrons la digitalisation complète du système de santé, pour atteindre 100 % des établissements hospitaliers connectés d'ici 2030, permettant une meilleure coordination des soins, la traçabilité des actes médicaux et l'efficacité des politiques sanitaires **(l'espérance de vie passera de 62,3 ans à 65 ans).**

Faciliter l'accès à un emploi productif et décent pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap.

1. Nous mettrons en place un programme national de démantèlement des oligopoles et cartels économiques, afin de favoriser une concurrence saine, d'ouvrir de nouveaux espaces d'opportunités et de créer des emplois pour les jeunes dans tous les secteurs.

2. Nous lancerons un programme ambitieux de valorisation, de formation et d'insertion des jeunes dans les métiers techniques et artisanaux jugés non valorisants — tels que la menuiserie, la plomberie, la maçonnerie, la cuisine, le staff, l'agriculture ou l'élevage — pour redonner dignité et attractivité à ces professions essentielles.

3. Nous créerons un Fonds national de capital-investissement en faveur des jeunes, pour soutenir les projets entrepreneuriaux innovants, renforcer l'accès au financement et accompagner les start-

ups et PME dirigées par des jeunes Ivoiriens.

4. Nous rendrons opérationnel le Fonds d'Insertion des Personnes en Situation de Handicap (FIPSH), afin de promouvoir leur autonomisation économique, leur accès à l'emploi et leur pleine participation à la vie nationale.

5. Nous mettrons en œuvre un Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) pour suivre en temps réel les tendances de l'emploi, anticiper les besoins en compétences et orienter efficacement les politiques publiques et la formation professionnelle.

6. Nous renforcerons le cadre légal et institutionnel du travail, pour garantir la protection des travailleurs, améliorer les conditions d'emploi, moderniser les relations professionnelles et promouvoir la justice sociale et la dignité au travail.

Garantir à l'ensemble de la population, un accès nutritionnel pérenne pour l'amélioration de son bien-être afin de soutenir durablement la croissance inclusive et le développement du pays

1. Nous mettrons en œuvre le Plan National Multisectoriel de Nutrition, afin de garantir à chaque enfant une croissance saine et équilibrée, en coordonnant les actions des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la protection sociale.

2. Nous poursuivrons le processus d'autonomisation financière des mères d'enfants de moins de cinq ans, pour leur permettre d'assurer une meilleure prise en charge sanitaire, nutritionnelle et éducative

de leurs enfants, tout en renforçant leur inclusion économique et sociale **(la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, baissera de 21,6% à 18%).**

3. Nous renforcerons l'éducation des populations sur les bonnes pratiques nutritionnelles, la prévention sanitaire et le développement de la petite enfance, afin de bâtir une génération d'Ivoiriens en meilleure santé, plus éduqués et prêts à contribuer pleinement au progrès national.

Promouvoir une prospérité partagée fondée sur l'équité, l'égalité des chances et la justice sociale

1. Nous promouvons activement la participation et la représentation des femmes dans toutes les instances politiques, économiques et décisionnelles, tout en renforçant leur inclusion et leur autonomisation financière à travers des politiques publiques volontaristes.

2. Nous mettons en œuvre le Projet d'autonomisation de la femme rurale, pour permettre aux femmes des zones rurales d'accéder aux ressources productives, à la formation, au financement et à la propriété foncière, afin qu'elles deviennent des actrices centrales du développement local.

3. Nous érigerons l'alphabétisation des femmes en cause nationale, en déployant des programmes

adaptés pour réduire durablement les inégalités éducatives et renforcer la participation citoyenne et économique des femmes sur tout le territoire.

4. Nous mettons en œuvre un programme national d'accès des femmes au financement, appuyé par des mécanismes de garantie, de microcrédit et de capital-investissement, afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin et de stimuler la création d'emplois portés par les femmes.

5. Nous encouragerons la responsabilité sociétale des entreprises publiques et privées (RSE) comme levier de réduction des inégalités sociales et de genre, en valorisant les initiatives qui promeuvent l'équité, la diversité et le bien-être au travail.

Construire un système de protection sociale universel, intégré et réactif, garantissant aux individus des droits sociaux minimaux et un accès équitable aux services de base

1. Nous renforcerons le cadre national de protection des personnes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, afin de prévenir et sanctionner toutes les formes de violences, d'abus et d'exploitation, tout en garantissant un accompagnement juridique, psychologique et social adapté **(le taux de couverture de la population par un dispositif de protection sociale progressera de 27,0% à 53,0%)**.

2. Nous construirons des centres spécialisés d'accueil, d'accompagnement et d'insertion socioprofessionnelle pour les enfants et jeunes en situation de handicap, afin de leur offrir un environnement inclusif, sécurisé et porteur d'opportunités, où chacun puisse réaliser pleinement son potentiel.

Bâtir un système d'inclusion et de protection sociale capable de protéger efficacement les populations les plus vulnérables, tout en renforçant leur autonomie économique et sociale

1. Nous renforcerons les capacités d'accueil des structures sociales de base, en particulier les centres spécialisés pour les personnes en situation de handicap et les structures dédiées à la prise en charge des personnes du troisième âge, afin d'assurer à chacun un accompagnement digne, humain et adapté à ses besoins.

2. Nous étendrons la Couverture Maladie Universelle (CMU) à l'ensemble de la population ivoirienne, pour garantir à chaque citoyen un accès équitable aux soins de santé essentiels, quel que soit son revenu, sa région ou son statut social **(la Couverture Maladie Universelle atteindra 80 % de la population).**

3. Nous accélérerons le déploiement du Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables, afin d'améliorer le ciblage des bénéficiaires, la coordination des programmes sociaux et l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté.

4. Nous renforcerons l'action sociale de l'État à travers l'extension du Programme d'Appui au Système National des Filets Sociaux (PAFS), pour offrir une protection durable et inclusive aux familles les plus fragiles et bâtir une Côte d'Ivoire solidaire et résiliente **(le nombre de ménages pauvres bénéficiaires de transferts monétaires dans le cadre du projet filets sociaux atteindra 827 000 ménages).**

Faire du sport, un facteur d'amélioration du bien-être des populations, de cohésion sociale, de création de richesse et de rayonnement de la Côte d'Ivoire.

1. Nous renforcerons l'offre nationale d'infrastructures et d'équipements sportifs, afin de permettre à la jeunesse ivoirienne de pratiquer le sport de haut niveau dans des conditions optimales, et de faire émerger une nouvelle génération de champions au service du rayonnement du pays.

2. Nous développerons le sport-santé, en promouvant la pratique du sport pour tous, dans les écoles, les entreprises et les communautés, afin de prévenir les maladies non transmissibles, de renforcer la cohésion sociale et de favoriser un mode de vie sain pour l'ensemble des citoyens.

3. Nous encouragerons la création d'entreprises innovantes dans le domaine sportif, en

stimulant l'écosystème du sport comme filière économique, génératrice d'emplois, de créativité et d'opportunités pour la jeunesse.

4. Nous construirons et exploiterons la Cité Olympique d'Ebimpé, en en faisant un centre d'excellence régionale dédié à la formation, à la compétition et à l'organisation d'événements sportifs d'envergure internationale.

5. Nous bâtirons et exploiterons des Lycées de Sport-Études sur l'ensemble du territoire national, afin de former des talents sportifs complets, alliant performance académique, discipline et excellence athlétique.





DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES ET DE PÔLES ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX

DES INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES À TOUS,
LE DÉVELOPPEMENT POUR CHACUN.

La transformation structurelle de notre économie passe par une meilleure répartition des infrastructures sur l'ensemble du territoire national. L'ambition forte est de renforcer la compétitivité globale de l'économie ivoirienne en s'appuyant sur des infrastructures productives, modernes et résilientes, harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer l'attractivité de nos régions et de favoriser l'émergence de pôles régionaux de croissance.

L'utilisation à grande échelle du numérique et de l'intelligence artificielle sera privilégiée.

Nos principales priorités s'articulent donc autour des points suivants :

- le renforcement des infrastructures stratégiques ;
- le développement des pôles économiques régionaux comme moteurs de croissance territoriale ;

- l'aménagement équilibré du territoire à travers le développement des villes secondaires et l'élargissement de l'accès aux services publics et ;

- l'intégration de la transition écologique dans le développement et la promotion d'une économie verte, circulaire et résiliente.

Des projets ambitieux, tels que la construction de nouvelles lignes de transport connectées aux secteurs de production et au circuit de commercialisation, ainsi que le développement de l'industrie automobile, seront mis en œuvre. Il en sera également ainsi des initiatives destinées à promouvoir le numérique et à garantir un accès équitable aux infrastructures technologiques pour toutes les populations.

Renforcer le maillage spatial des infrastructures routières, en mettant un accent particulier sur leur durabilité :

1. Nous renforcerons les infrastructures routières.
2. Nous renforcerons le réseau routier interurbain et les voiries urbaines.
3. Nous construirons des ouvrages d'art sur l'ensemble du territoire.
4. Nous réaliserons l'entretien (reprofilage lourd ou léger) des routes en terre **(35 000 km de routes en terre seront revêtues).**
5. Nous renforcerons le contrôle qualité des travaux routiers et promouvoir l'innovation des matériaux adaptés aux aléas climatiques.

Développer des infrastructures et services de transports de qualité, accessibles et compétitifs.

1. Nous construirons la ligne de Bus Rapid Transit (BRT) Yopougon-Bingerville d'une longueur de 20 km.
2. Nous construirons cinq (5) gares routières internationales à Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et Daloa.
3. Nous achèverons la construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan de 37 km et lancerons la construction du Train à Grande Vitesse (TGV) Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké.
4. Nous réhabiliterons l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et démarrerons la construction de la ligne ferroviaire San-Pédro - Man - Odienné - Frontière Mali.
5. Nous accélérerons la construction du port sec de Ferkessedougou.
6. Nous construirons 5 parkings à camions poids lourd à Abidjan.
7. Nous construirons une zone logistique intégrée à Bouaké.
8. Nous construirons 8 gares lagunaires et un deuxième chantier naval et procéderons à l'acquisition de 50 bateaux modernes et à la fabrication de 50 pinasses modernes.
9. Nous implanterons des unités d'assemblage de véhicules en Côte d'Ivoire dans le cadre de la Politique Automobile de Côte d'Ivoire.
10. Nous développerons les infrastructures du Port Autonome d'Abidjan et du Port Autonome de San-Pédro (second quai du Terminal polyvalent Industriel, Terminal polyvalent commercial, Terminal d'hydrocarbures et Terminal Minéralier, port de pêche semi industriel).

Favoriser un accès équitable à des infrastructures numériques modernes, ainsi qu'à des services postaux diversifiés et digitalisés

1. Nous investirons dans la maîtrise du numérique et des TIC, y compris l'intelligence artificielle/ apprentissage automatisé et l'analyse des données.
2. Nous vulgariserons les TIC auprès de toutes les couches de la population **(le taux de couverture nationale en 4G passera de 65% en 2024 à 100% en 2030 ; la part de la population utilisant internet passera de 40,8 % en 2024 à 60% en 2030).**
3. Nous construirons trois (3) Data Centers nationaux (2 principaux actifs et 1 backup dormant) pour assurer une infrastructure de stockage de données fiable, sécurisée et souveraine.
4. Nous développerons quatre (4) infrastructures cloud souveraines pour assurer la souveraineté des données gouvernementales.
5. Nous déploierons un satellite de télécommunications et de solutions Internet.
6. Nous développerons la 5G (la bande de fréquences 3300-3600 MHz) sur l'ensemble du territoire national.
7. Nous installerons des points d'accès Wi-Fi publics gratuits dans les écoles, Universités, Grandes Écoles Publics, hôpitaux, structures publiques.
8. Nous installerons des centres numériques communautaires dans les 509 Chefs-lieux de Sous-Préfecture équipés d'ordinateurs et d'Internet pour les populations éloignées.
9. Nous réaliserons un technopôle des entreprises dans le domaine du numérique deux (2) Technopôles numériques.
10. Nous construirons l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan (EMSP).

Assurer l'accès à l'eau potable à tous et à moindre coût sur tout le territoire national.

1. Nous renforcerons l'alimentation en eau potable du Grand Abidjan et des villes de l'intérieur **(la proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée passera de 81% en 2024 à 90% en 2030 ; le nombre de système d'hydraulique villageoise en service progressera 18 444 en 2023 à 22 000 en 2030).**
2. Nous accroîtrons la réalisation de nouveaux systèmes d'AEP structurants comme les AEP à énergie solaire et.
3. Nous accélérerons la réalisation et l'équipement des systèmes d'hydraulique urbaine Multi-villages dans les zones rurales.

Développer des villes productives, compétitives, écologiques, inclusives et résilientes à travers les leviers de la transformation qualitative des conditions de vie des populations.

1. Nous développerons les schémas directeurs d'assainissement et de drainage des villes.
2. Nous développerons des programmes de maintenance et d'entretien du réseau d'assainissement collectif et des infrastructures de gestion des déchets à Abidjan et à l'intérieur du pays **(la proportion de la population ayant accès à l'assainissement amélioré passera de 37% en 2024 à 70% en 2030).**
3. Nous renforcerons les infrastructures et les services d'assainissement et de salubrité des centres de santé et des écoles et.
4. Nous mettrons en œuvre le projet d'optimisation de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan.
5. Nous sécuriserons le foncier urbain et le cadre bâtis sur l'ensemble du territoire national à travers la digitalisation et la simplification des procédures administratives.
6. Nous mettrons en place des mécanismes de financement adéquats pour renforcer l'industrialisation de la production de logements et de matériaux de construction de qualité.
7. Nous intensifierons la mise en œuvre du Programme Présidentiel de Logements Sociaux **(150 000 logements sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire).**

Parvenir à un développement harmonieux du territoire national, en tenant compte des potentialités des territoires.

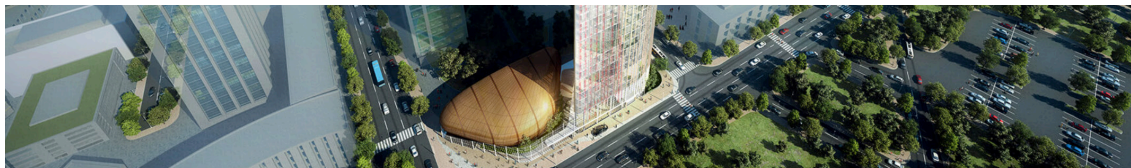
1. Nous accélérerons le développement des Pôles Économiques régionaux basé notamment sur la création de zones industrielles.
2. Nous veillerons à constituer des réserves foncières répondant aux besoins des projets de développement afin d'assurer un aménagement harmonieux du territoire national.
3. Nous accompagnerons les acteurs locaux dans la mise en place des instruments d'aménagement du territoire au niveau infranational.
4. Nous poursuivrons l'aménagement équilibré du territoire à travers le développement des villes secondaires et le renforcement de l'accès aux services publics **(lancement du programme des villes secondaires intelligentes avec les villes abritant des universités).**
5. Nous créerons un Guichet unique intersectoriel ou centre de ressources pour faciliter l'accès à l'information économique, technique et financière et fournirons l'assistance nécessaire aux entreprises installées ou qui désirent s'installer dans les régions.
6. Nous mettrons en place un Index national de performance régionale pour le classement annuel des régions selon l'efficacité de la mise en œuvre des projets.

Réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et renforcer la résilience.

1. Nous renforcerons l'adaptation et la résilience aux changements climatiques **(le score en matière d'atténuation du changement climatique passera de 40,9/100 à 66,55/100 en 2030).**
2. Nous développerons l'économie verte et circulaire, avec la valorisation des déchets, la réduction des pollutions et la création d'emplois verts **(l'indice de performance environnementale passera de 42,9/100 en 2014 à 68,55/100 en 2030).**
3. Nous opérationnaliserons la taxonomie du pays afin d'accélérer la transition vers une économie verte, sobre en carbone et résiliente face aux chocs climatiques **(la quantité d'émission de GES qui passera de 108 484,33 Ktép CO2 en 2023 à 117 534,11 Ktép CO2 en 2030).**
4. Nous mettrons en place des mécanismes de financement durable pour l'action environnementale.
5. Nous valoriserons le capital naturel à travers la création de nouvelles réserves naturelles volontaires et aires marines protégées.
6. Nous renforcerons la mobilisation des financements verts.
7. Nous renforcerons les filières vertes et du développement durable pour assurer la protection durable de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes.
8. Nous réaliserons les profils environnementaux des Districts et Régions de Côte d'Ivoire.

Assurer la préservation, la réhabilitation et l'exploitation durable des ressources forestières, fauniques et en eau.

1. Nous formaliserons le cadre institutionnel de la filière bois-énergie.
2. Nous créerons un Fonds national pour la faune.
3. Nous mettrons en œuvre les conventions de partenariats public-privé pour la restauration des agro-forêts et.
4. Nous développerons la sylviculture et l'industrie du bois afin de soutenir les besoins des secteurs économiques clés, notamment la construction et l'ameublement.



MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET RENFORCEMENT DES CHAINES DE VALEUR

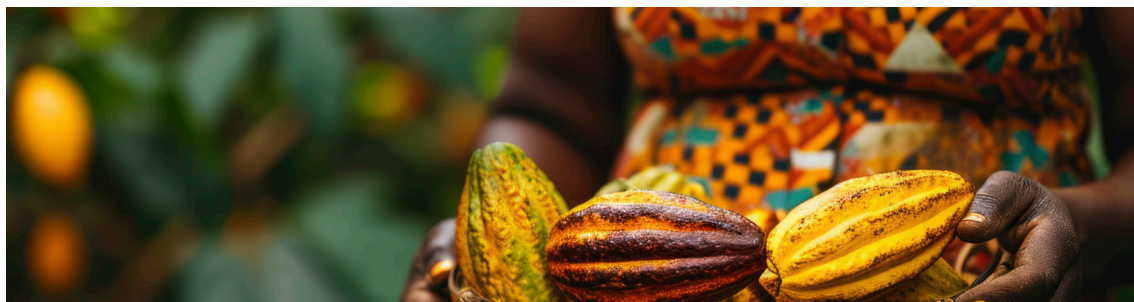
MIEUX CULTIVER, C'EST NOURRIR
LA PROSPÉRITÉ DURABLE.

L'agriculture reste le cœur battant de notre économie et le socle de notre souveraineté alimentaire. Notre vision est celle d'une agriculture intelligente, productive, inclusive et résiliente, fondée sur la mécanisation, l'irrigation, la transformation locale et la valorisation de chaque filière — du champ à la table.

Nous moderniserons profondément le secteur agricole et de l'élevage, en attirant davantage d'investissements privés, en améliorant la productivité et en développant des chaînes de valeur intégrées et créatrices d'emplois.

Nous soutiendrons la montée en gamme des productions locales, encouragerons l'innovation technologique – agriculture de précision, drones, systèmes d'irrigation intelligents – et appuierons les producteurs pour accroître leurs revenus et réduire durablement la pauvreté rurale.

Nous renforcerons la gouvernance du secteur, de la production à la commercialisation, afin d'assurer une meilleure valorisation des filières agricoles, animales et halieutiques.



Développer une agriculture moderne et inclusive avec des systèmes agroalimentaires intelligents, durables et résilients aux chocs pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire

1. Nous renforcerons la sécurisation foncière rurale, à travers la délimitation et la protection de réserves foncières exclusivement dédiées à la production agricole, garantissant aux producteurs un cadre stable et attractif pour investir et développer leurs exploitations **(les superficies couvertes par des certificats fonciers augmenteront de 706 318 hectares en 2024 à 10 760 762 hectares à l'horizon 2030).**

2. Nous accompagnerons les organisations professionnelles agricoles (OPA) et revaloriserons les prix aux producteurs, afin d'assurer une meilleure rémunération du travail agricole, renforcer la cohésion du monde rural et soutenir la justice sociale au sein des filières.

3. Nous accélérerons le développement des chaînes de valeur agricoles, notamment dans les 16 filières prioritaires (cacao, café, coton, anacarde, hévéa, palmier à huile, noix de coco, mangue, banane, ananas, riz, manioc, maïs, igname, plantain et légumes), ainsi que dans les filières émergentes de l'apiculture, de l'aquaculture et de l'élevage **(le rendement du riz irrigué passera de 4,63 en 2023 à 6 en 2030).**

4. Nous moderniserons en profondeur notre agriculture offrirons un meilleur encadrement au monde agricole, intensifierons la recherche, l'innovation (Agritech) et la mécanisation, afin d'accroître la productivité, réduire la pénibilité du travail agricole et renforcer la compétitivité nationale sur les marchés régionaux et mondiaux.

5. Nous intensifierons les investissements stratégiques dans : (i) le développement et la diffusion de technologies agricoles améliorées (semences, engrais, fertilisants, biotechnologies)

; (ii) le renforcement des services de vulgarisation et d'information agricole ; (iii) les infrastructures de soutien (irrigation, stockage, routes rurales, logistique, financement) ; (iv) et la connexion des producteurs aux marchés locaux et internationaux.

6. Nous accélérerons l'utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies numériques agricoles, tout en promouvant les nouveaux métiers agricoles (machinistes, pilotes de drones, techniciens, encadreurs), pour attirer la jeunesse et stimuler l'innovation dans le monde rural.

7. Nous assurerons une meilleure maîtrise de l'eau, à travers la promotion de la petite irrigation, la réhabilitation des périmètres hydroagricoles, les aménagements halieutiques et pastoraux, et la création d'aires de pâturage modernes et durables.

8. Nous créerons cinq grands pôles agro-industriels régionaux — à Bouaké, Korhogo, San Pedro, Daloa et Bondoukou — pour structurer les productions locales, dynamiser les investissements et favoriser la transformation sur place des produits agricoles.

9. Nous améliorerons l'environnement des affaires agricoles afin de renforcer l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) et de mobiliser le secteur privé à travers des partenariats public-privé (PPP) pour la transformation, le stockage et la commercialisation locale et internationale des produits agricoles.

10. Nous mettrons en œuvre une politique proactive d'accès aux marchés internationaux, pour faciliter l'écoulement des productions ivoiriennes, renforcer la compétitivité de nos exportations et positionner la Côte d'Ivoire comme puissance agricole régionale.

Rendre la Côte d'Ivoire excédentaire en protéines animales : 1 000 ha pour la culture du soja à Odienné ; ranchs bovins, piscicultures, fermes avicoles modernes dans toutes les régions

1. Nous rendrons opérationnel le Fonds de Promotion des Productions Animales et Halieutiques (FPPAH), afin de soutenir les éleveurs, pêcheurs et transformateurs, d'améliorer leur accès au financement et de stimuler la production locale de protéines animales.

2. Nous renforcerons les Centres d'Application et de Spécialisation dédiés aux filières animales et halieutiques, pour améliorer les compétences techniques, promouvoir l'innovation, et assurer la professionnalisation des acteurs de ces secteurs stratégiques.

3. Nous promouvrons une aquaculture et une pisciculture modernes et compétitives, en développant les infrastructures de production, de transformation et de conservation des produits animaux et halieutiques, afin de réduire les importations, créer des emplois et garantir la sécurité alimentaire du pays (**la production augmentera, pour la viande et les abats de 49 % à 80 % ; les ressources halieutiques de 12 % à 70 % et le lait et les produits laitiers de 14 % à 50).**



INDUSTRIALISATION ET PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ, DE L'INNOVATION ET DES CHAMPIONS NATIONAUX

UN ÉTAT QUI PRODUIT, INNOVE ET CONQUIERT.

Un nouveau pacte économique sera établi entre l'État et le secteur privé, fondé sur la confiance, la transparence et la co-construction des politiques publiques. Il s'agit de créer un environnement des affaires plus attractif, encourager l'entrepreneuriat local, accélérer la formalisation de l'économie, soutenir les PME, et attirer les investissements directs étrangers (IDE) vers des filières industrielles stratégiques, en plus du secteur extractif.

Notre ambition à travers ce pilier, est d'accroître la compétitivité de l'économie, notamment par : (i) le renforcement du rôle du secteur privé comme

moteur de croissance ; (ii) une accélération de l'industrialisation et ; (iii) la promotion du contenu local et émergence des champions nationaux.

Ce partenariat stratégique est essentiel pour développer le secteur primaire et l'agro-industrie qui demeurent le pilier principal de notre économie, représentant 22,8% du PIB, 50% des emplois, et près de 60% de nos exportations, ainsi que des chaînes de valeur industrielles nationales, faire émerger des champions nationaux, générer des emplois décents et renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne à l'échelle régionale et mondiale.





Transformer durablement le secteur des ressources extractives et énergétiques pour en faire « le second poumon de l'économie ivoirienne ».

1. Nous réviserons le Code minier adopté en 2014 pour accroître la production des ressources minières, **(la quantité d'or produite passera de 59,12 tonnes en 2024 à 69 tonnes en 2030, le manganèse de 1 175 300 à 1 670 000 tonnes et le nickel de 2 480 548 tonnes à 3 000 000 tonnes).**
2. Nous intensifierons la répression contre l'orpaillage clandestin et étendre le déguerpissement des sites illicites à l'ensemble du territoire national.
3. Nous créerons un comptoir national d'achat d'or.
4. Nous engagerons la réforme du système tarifaire de l'électricité pour en réduire le coût et promouvoir la compétitivité par la diversification des sources de production énergétique.
5. Nous promouvons le contenu local dans les secteurs minier et énergétique.
6. Nous soutiendrons les investissements pour faire passer la capacité de production énergétique installée de 3 019 MW à plus de 5 000 MW en 2030.
7. Nous assurerons l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030.

Stimuler une transformation industrielle plus rapide du pays par l'accélération de la mise en œuvre des sept (7) clusters prioritaires.

1. Nous accélérerons la création de zones industrielles intégrées répondant aux standards internationaux et de zones économiques spéciales tournées vers l'exportation **(la part du secteur manufacturier dans le PIB passera de 15,7% en 2024 à 20% en 2030).**
2. Nous accélérerons la transformation les principales productions agricoles de rente par la promotion de joint-venture entre acteurs nationaux et internationaux **(atteindre un taux de transformation locale de 50% pour le cacao, 70% pour l'anacarde et 100% pour l'hévéa à l'horizon 2030).**
3. Nous lancerons le secteur de l'assemblage d'équipements de transport et électroniques via l'installation d'acteurs internationaux.
4. Nous adopterons et opérationnaliserons les stratégies relatives aux grappes industrielles.
5. Nous mettrons en place un Fonds d'Investissement et de Développement Industriel (FIDI).
6. Nous prendrons des mesures visant à développer une « Initiative Fintech ».
7. Nous opérationnaliserons la stratégie de promotion des champions nationaux.

Rendre le secteur du commerce plus dynamique et compétitif pour faire de la Côte d'Ivoire un acteur majeur sur l'échiquier du commerce mondial

1. Nous construirons les tribunaux de commerce pour renforcer la sécurité juridique des investissements.
2. Nous renforcerons la régulation de la concurrence et la lutte contre la vie chère et opérationnaliserons l'autorité de régulation des marchés de détail et de gros en Côte d'Ivoire.
3. Nous renforcerons la dématérialisation des procédures et formalités du commerce extérieur.
4. Nous mettrons en œuvre la stratégie de la ZLECAF pour renforcer la compétitivité des entreprises nationale sur le marché continental **(la part du pays les exportations mondiales progressera de 0,08% en 2023 à 0,15%).**
5. Nous mettrons en place un système de veille et d'intelligence commerciale.

Faire de la Côte d'Ivoire le co-leader africain du tourisme d'affaires et du divertissement domestique.

1. Nous réviserons le Code du tourisme.
2. Nous renforcer la législation sur la digitalisation et la gestion des plateformes touristiques et des loisirs.
3. Nous développerons une offre touristique et de loisirs diversifiée de standard international.
4. Nous poursuivrons la promotion du label « made in Cote d'Ivoire » à l'extérieur.
5. Nous aménagerons et réhabiliterons les principaux sites touristiques des régions.

Rendre le secteur de l'artisanat compétitif et pourvoyeur d'emplois.

1. Nous créerons une agence de gestion des zones artisanales.
2. Nous réhabiliterons les centres artisanaux à travers le territoire national.
3. Nous construirons un centre polyvalent de promotion de l'artisanat et.
4. Nous construirons le siège de la chambre de métiers de Côte d'Ivoire.

Promouvoir les industries culturelles

1. Nous mettrons en place un cadre incitatif pour le financement des industries culturelles et de loisirs.
2. Nous réaliserons sur l'ensemble du territoire national des infrastructures et lieux d'expression culturelle et.
3. Nous mettrons en place un cadre incitatif pour le financement des industries culturelles et de loisirs.



Renforcer le rôle du secteur privé et le capital privé.

1. Nous réviserons le Code des investissements avec une orientation en faveur du contenu local **(doubler le volume des IDE entrant hors secteur extractif et la part des IDE dans le PIB).**

2. Nous renforcerons le contenu local des IDE grâce à une politique de contenu local obligatoire pour toutes les grandes entreprises avec quotas de sous-traitance nationale.

3. Nous instituerons un pacte avec le secteur privé assorti d'un cadre de programmation annuelle pour mettre en cohérence les programmes de réformes et d'investissements publics avec les plans d'investissements privés vers les secteurs porteurs de croissance inclusive.

4. Nous renforcerons la présence des nationaux dans les secteurs stratégiques de l'économie par exemple en instaurant une clause d'« associé national » applicable aux demandes d'agréments et de permis d'exploitation.

5. Nous promouvons les champions nationaux en les aidant notamment à établir des partenariats stratégiques ou commerciaux avec des acteurs internationaux afin de renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiale, faciliter

l'accès des produits locaux aux grands marchés internationaux et mobiliser les IDE et le transfert de technologie :

6. Nous mettrons en place un fonds souverain pour accompagner la promotion des champions nationaux et des entreprises à fort potentiel de croissance **(Faire passer les crédits à l'économie de 24,7% du PIB en 2026 à 36,2% en 2030)** et.

7. Nous renforcerons le partenariat entre la recherche et le secteur privé (Fab-Lab, incubateurs, etc.).

8. Nous créerons un « Investment Promotion and Development Board » placé à la Présidence de la République ou à la Primature en tant qu'organe stratégique unique pour l'attractivité, la facilitation et le pilotage des investissements privés nationaux et étrangers (y compris en PPP).

9. Nous promouvons la prise de participation dans des 'joint-ventures' pour la transformation des produits nationaux et le développement de labels nationaux (made in Côte d'Ivoire).

10. Nous accompagnerons et financerons plus de 20 000 PME.



Développer l'entrepreneuriat en milieu urbain et rural

- 1.** Nous faciliterons l'accès au crédit et renforcerons les capacités d'absorption des PME afin d'augmenter le taux de crédit à l'économie.
- 2.** Nous accélérerons la mise en œuvre du Programme économique pour l'innovation et la transformation des entreprises –Côte d'Ivoire 2030 (PEPITE).
- 3.** Nous mettrons en place un programme de formation des jeunes opérateurs en milieu urbain à travers un système de reconversion ou de formation qualifiante ciblant les métiers de l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'habillement, l'habitat, le numérique et le tourisme.
- 4.** Nous transformerons les paysans et les jeunes en entrepreneurs agricoles modernes, par la promotion d'une classe d'entrepreneurs (agripreneurs) dans les activités agropastorales (agriculture, élevage, aquaculture, etc.) ayant accès aux outils et aux techniques modernes de production – tracteurs, système d'irrigation, usage d'engrais.
- 5.** Nous développerons les instruments techniques et financiers adéquats pour faciliter l'acquisition ou le leasing des terres, des équipements agricoles et l'usage des méthodes modernes.



PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE

UN ÉTAT EXEMPLAIRE, QUI GOUVERNE AVEC JUSTICE ET SERT AVEC EXCELLENCE.

Notre pays a réalisé des avancées significatives en matière de bonne gouvernance et de modernisation de l'État, illustrées notamment par l'amélioration de notre classement à l'Indice de perception de la corruption.

Notre programme ambitionne de poursuivre la construction d'une grande nation moderne, efficace et stratégique, capable d'assurer la conception et l'exécution optimale des politiques publiques, de garantir la transparence et d'instaurer une gouvernance crédible, tournée vers le résultat et la recherche de l'excellence, fondée sur la performance,

l'innovation administrative et la redevabilité.

Nos efforts seront orientés sur :

- le renforcement de la gouvernance administrative, locale et judiciaire.
- le renforcement de la gouvernance économique et financière et.
- l'amélioration de la mobilisation des ressources et du financement de l'économie.



Bâtir une administration publique moderne, efficace et professionnelle, qui porte les valeurs républicaines et citoyennes, et qui fournit avec célérité aux usagers un service public de qualité irréprochable.

1. Nous poursuivrons la modernisation et la digitalisation de l'Administration publique **(l'Indice de l'évaluation des politiques et des institutions - CPIA passera de 3,9 en 2024 à 4,5 en 2030).**
2. Nous améliorerons le fonctionnement et les performances de l'Administration par la rétention, la valorisation des talents et l'attraction des jeunes.
3. Nous poursuivrons l'instauration des contrats de performance à tous les postes de la haute administration.
4. Nous accélérerons l'e-gouvernance pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans la délivrance des services aux citoyens et les rapports avec le secteur privé.
4. Nous digitaliserons complètement les services publics **(100% des actes administratifs dématérialisés - e-services, identité unique, e-procurement, e-santé, e-éducation).**
5. Nous généraliserons les codes de transparence, de déontologie, d'éthique et la reddition des comptes et.
6. Nous reformerons l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) afin de renforcer la qualité de la formation et la transparence dans les concours d'accès à la Fonction Publique.

Renforcer l'Etat de droit et rendre le système judiciaire plus moderne et plus accessible à la population.

1. Nous renforcerons la qualité du système judiciaire par la célérité dans le traitement des dossiers.
2. Nous intensifierons la digitalisation et la modernisation des services de justice.
3. Nous renforcerons la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.
4. Nous renforcerons la confiance des justiciables et des investisseurs dans nos institutions judiciaires.
5. Nous achèverons la construction de la cité judiciaire de Yamoussoukro.
6. Nous renforcerons la promotion et la protection des droits de l'Homme et.
7. Nous renforcerons le déploiement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires sur l'ensemble du territoire national.

Assurer l'encadrement des populations, pourvoir à leurs besoins, réaliser l'unité, la cohésion nationale et favoriser le développement économique, social, culturel et environnemental du pays.

1. Nous accélérerons le processus de décentralisation, à travers l'approfondissement, l'amélioration et l'effectivité du transfert des compétences, de ressources de l'Etat central vers les collectivités décentralisées.
2. Nous adopterons la réforme de la Fonction Publique Territoriale et de la Police Municipale, du régime financier des collectivités territoriales et l'actualisation de la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales.
3. Nous créerons un Institut National de Renforcement de Capacités des Collectivités Territoriales et un Comité National des Finances Locales.
4. Nous renforcerons la viabilité des collectivités territoriales, à travers la mise en œuvre de dispositions économiques et financières adaptées aux spécificités des collectivités territoriales, la promotion de la parafiscalité et les contributions des entreprises privées et autres taxes ou écotaxes pour le développement des pôles économiques compétitifs.
5. Nous renforcerons les capacités des collectivités territoriales en matière de planification du développement.
6. Nous poursuivrons la mise en œuvre du Registre National des Personnes Physiques (**la proportion de la populations disposant du Numéro National d'Identification (NNI) sera portée de 27,78 % en 2023 à 100% en 2030**) et.
7. Nous mettrons à disposition une base de données unique et intégrée des faits d'identification et d'état civil (**le taux d'enregistrement des naissances évoluera de 56,6% en 2023 à 100% en 2030**).

Contribuer à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, à l'accroissement de l'investissement privé et au renforcement du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier.

a. Gestion de l'Economie

1. Nous accélérerons les réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires.
2. Nous approfondirons le système financier, y compris la mise en place du marché hypothécaire.
3. Nous renforcerons la mobilisation de l'épargne domestique, les financements innovants et alternatifs et le financement de l'économie.
4. Nous poursuivrons la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) 2020-2030.
5. Nous améliorerons la capacité d'absorption des financements extérieurs et.

b. Politiques macroéconomiques

1. Nous renforcerons les politiques macroéconomique, fiscale et budgétaire, monétaire et du crédit afin de (i) maintenir la stabilité macroéconomique, (ii) soutenir une croissance élevée pour une prospérité accrue et partagée et (iii) préserver le pouvoir d'achat des populations à travers une inflation maîtrisée.

2. Nous financerons les investissements publics structurants grâce à des solutions créatives telles que les PPP appuyés par des fonds spécialisés dans tous les domaines d'infrastructures – transports, énergie, éducation, santé.

c. Dépenses Publiques

1. Nous renforcerons l'alignement stratégique des dépenses sur les priorités de développement, de façon à assurer un financement adéquat.

2. Nous améliorerons l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.

Nous accélérerons les réformes à l'effet d'accroître la participation des fonds de pensions, des compagnies d'assurances et de réassurances ainsi que des personnes physiques aux émissions des titres publics.

d. Fiscalité

1. Nous optimiserons la fiscalité intérieure afin de maintenir un niveau de ressources propres permettant de financer nos ambitions **(le taux de pression fiscale passera de 15% du PIB en 2025 à 18 % du PIB en 2030).**

2. Nous élaborerons et mettrons en œuvre la nouvelle Stratégie d'inclusion financière et.

3. Nous développerons les financements alternatifs (ESG et obligations vertes).

Consolider une communication robuste et performante pour en faire un modèle d'administration connectée, sécurisée et efficace, capable de répondre aux défis de l'ère numérique

1. Nous poursuivrons la mise en œuvre de la politique de réorganisation de la communication publicitaire.

2. Nous redynamiserons la presse imprimée et renforcerons les mécanismes de subvention et de financement des acteurs du secteur .

3. Nous poursuivrons la modernisation et la digitalisation des infrastructures médiatiques.

4. Nous accélérerons la finalisation du déploiement de la TNT sur l'ensemble du territoire national et.

5. Nous promouvrons la production audiovisuelle et soutenir l'industrie créative nationale.

Faire de la Côte d'Ivoire un acteur influent et incontournable sur la scène régionale et internationale.

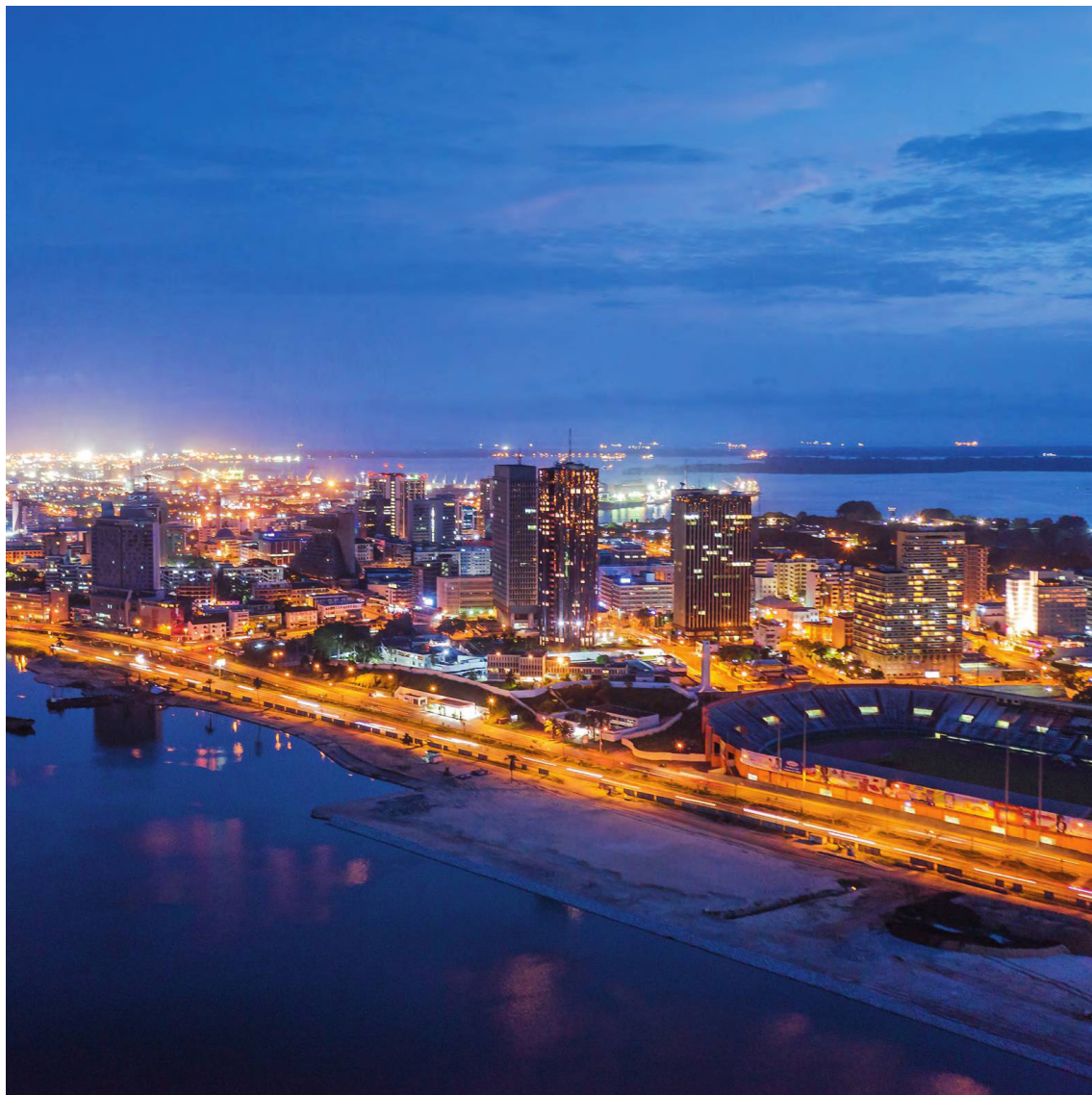
1. Nous renforcerons la coopération bilatérale et multilatérale.
 2. Nous créerons un institut diplomatique.
 3. Nous mettrons en place l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR).
 4. Nous développerons des infrastructures stratégiques de soutien à l'intégration régionale.
 5. Nous mettrons en œuvre la politique nationale de promotion et d'intégration des compétences nationales dans les Organisations Internationales.
-

Accroître l'aptitude culturelle des agents de l'État à réaliser des performances à la mesure des attentes du développement et des populations.

1. Nous mettrons en œuvre des programmes pour changer les habitudes et promouvrons une culture et des valeurs de diligence, de responsabilité et de redevabilité, qui conditionnent l'efficacité de tous programmes publics.
 2. Nous Lutterons contre la corruption à travers la promotion d'une culture de fierté et d'honneur pour le service/devoir bien rendu.
 3. Nous poursuivrons la mise en œuvre du dispositif de service civique.
 4. Nous construirons et équiperons 28 Centres de Service Civique.
 5. Nous renforcerons le plateau technique de 14 CSC dans les Districts Autonomes.
-

Concevoir des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent le développement du pays.

1. Nous reformerons le système de coordination et d'exécution des projets et instaurerons une culture de la diligence, de l'efficacité et de la performance.
2. Nous améliorerons significativement le processus de planification et d'exécution du programme d'investissement public dans tous les secteurs productifs et sociaux.
3. Nous renforcerons l'articulation des maillons de la chaîne PPPBSE en vue d'un meilleur impact des politiques publiques.
4. Nous renforcerons la culture de l'évaluation des politiques publiques.
5. Nous accélérerons la mise en œuvre la réforme du Système Statistique National (SSN).







V.

PROJETS D'INVESTIS MAJEURS

SSEMENTS

PROJETS D'INVESTISSEMENTS MAJEURS

SECTEURS	PROJETS PHARES
INDUSTRIE	■ Projets de développement des clusters industriels (agro-industrie, chimie plasturgie, emballage, textile, automobile, matériaux de construction, pharmacie) ; ■ Aménagement des zones industrielles dans les Chefs-lieux de régions et ; ■ Construction d'un parc industriel de 1000 hectares à Bouaké.
COMMERCE	■ Construction de 9 marchés de gros (Ebimpé, Yopougon ; Daloa, Abengourou, etc.), de vingt-huit (28) marchés relais des Marchés de Gros, de vingt-huit (28) marchés de détail et de 155 marchés de proximités ; ■ Création de chaînes de mini-supermarchés (ex. chaîne avion, chaîne PAC) ■ Construction et aménagement de huit (8) dépôts spécialisés aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire ; ■ Construction et aménagement du World Trade Center Côte d'Ivoire et ; ■ Développement de chaînes de Garba modernes (emplois jeunes).
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	■ Construction du World Trade Center Côte d'Ivoire ■ Construction des marchés de métaux, mécanique, bois, avec des centres de ressources professionnelles ■ Construction du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) ■ Construction des centres d'apprentissage artisanaux ■ Programme Économique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE) ; ■ Programmes structurants de renforcement des capacités des entreprises sous-traitantes et ; ■ Mise en place d'un complexe de labellisation multisectoriel (univers des métiers).
TOURISME ET ARTISANAT	■ Aménagement de la côte maritime entre San-Pedro et Assinie pour développer le tourisme et l'industrie hôtelière ■ en devenant le plus grand hub touristique d'Afrique de l'ouest ; ■ Valoriser les sites touristiques (parcs nationaux, patrimoine culturel) dans une logique d'écotourisme durable ; ■ Construction des marchés de métaux, mécanique, bois, avec des centres de ressources professionnelles ; ■ Construction du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) ; ■ Construction des centres d'apprentissage artisanaux et ; ■ Construction de la nouvelle casse moderne de N'dotré.
CULTURE ET FRANCOPHONIE	■ Construction de Cité des industries culturelles dans les 10 grandes villes (Korhogo, Daloa, Bouaké, etc), avec écoles artistiques et centres de production (modèle INSAAC décentralisé) et ; ■ Lancer le studio "Babywood" à Yamoussoukro, centre de production audiovisuelle inspiré de Nollywood.
ÉDUCATION NATIONALE	■ Construction de 2 847 salles de classe au préscolaire, 25 461 salles de classe au primaire, 1 230 collèges à base 2 et 410 collèges à base 4 au secondaire et 14 Lycées d'excellence de Jeunes Filles avec internat ; ■ Construction et équipement des Lycées d'Excellence dans les 31 Régions du pays ; ■ Réhabilitation et équipement de 11 830 salles de classe au préscolaire et au primaire et 580 salles de classe au secondaire et ; ■ Construction ou réhabilitation d'infrastructures sportives dans les lycées et collèges
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	■ Construction et équipement de 78 établissements ; ■ Créer 2 écoles nationales de codage « École 225 » à Abidjan et Bouaké) sur le modèle de l'école 42 ; ■ Réhabilitation et équipement de 35 établissements d'enseignement Technique et de Formation professionnelle.
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	■ Construction de la ville universitaire d'Adiaké ; ■ Construction des universités d'Odienné, d'Abengourou, de Daoukro et de Dabou ; ■ Créer une université de l'Intelligence artificielle
SANTÉ	■ Construction de 1 200 ESPC, 5 CHU, 21 HG (11 en cours et 10 nouveaux), 14 CHR (3 en cours et 11 nouveaux) et de réhabilitation de 1 000 ESPC ; ■ Construction des INFAS et des antennes à l'intérieur du pays et ; ■ Construction et équipement de 100 blocs opératoires et maternités SONUC pour la prise en charge de proximité des urgences obstétricales et néonatales.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS MAJEURS

SECTEURS	PROJETS PHARES
INCLUSION SOCIALE	■ Programme d'Appui au système National des Filets Sociaux (PAFS) ; ■ Couverture Maladie Universelle (CMU) ; ■ Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) et ; ■ Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables.
GENRE	■ Projet d'autonomisation de la femme rurale ; ■ Construction et équipement des IFEF sur l'ensemble du territoire national ; ■ Construction des centres spécialisés pour l'accueil, l'accompagnement et l'insertion socioprofessionnelle des enfants et des jeunes en situation de handicap et ; ■ Construction et d'équipement de des Complexes Socio-Educatifs (CSE) sur l'ensemble du territoire national.
SPORT	■ Construction et exploitation de la cité olympique d'Ebimpé et ; ■ Poursuivre la construction des AGORA sportives et culturelles de proximité.
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	■ Projet d'aménagement et de bitumage de 300 km d'autoroutes et 5 000 km de routes interurbaines ; ■ Poursuite de la réalisation de l'autoroute transrégionale Abidjan-Lagos de 1000 km ; ■ Projet de renforcement de 2 000 km du réseau routier interurbain et 890 km de voirie urbaine ; ■ Construction du Pont Grand-Bassam-Bingerville ; ■ Projet de construction de 141 ouvrages d'art et ; ■ Projet d'entretien (reprofilage lourd ou léger) de 60 000 km de routes en terre.
NUTRITION	■ Mise en œuvre des projets du Plan National Multisectoriel de Nutrition.
JEUNESSE	■ Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV) 2026-2030 ; ■ Programme de développement des compétences (FRR, apprentissage et chantier école, permis de conduire, stages) au profit de 635 774 jeunes ; ■ Projet de création d'Emplois Jeunes et de Développement des Compétences (PEJEDEC) /phase 3 ; ■ Programme Entrepreneuriat (activité génératrice de revenus, micros et petites entreprises et projets structurants, AVEC, THIMO) au profit de 488 659 jeunes et ; ■ Réhabilitation et équipement de 300 institutions Socio-éducatives de Jeunesse.
CONSTRUCTION URBANISME ET HABITAT	■ Programme Présidentiel de construction de 150 000 Logements Sociaux et Économiques (PPLSE) et ; ■ Construction de construction des centres administratifs à l'intérieur du pays.
SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE	■ Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ; ■ Programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures sécuritaires et de protection civile et ; ■ Loi de Programmation Militaire.
GOVERNANCE ECONOMIQUE	■ Construction de la seconde Cité financière d'Abidjan. ■ Construction du Campus de l'ENSEA
DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES TERRITOIRES	■ Programme de développement des Pôles Économiques régionaux et ; ■ Projet de développement des villes secondaires et du renforcement de l'accès aux services publics.
JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME	■ Construction et équipement d'une cité de justice commerciale ■ Construction et équipement de Tribunaux Administratifs ; ■ Construction et équipement de Tribunaux de Première Instance (TPI) et de Cours d'Appel et ; ■ Construire et équiper de nouvelles Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) et leurs cités pénitentiaires.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS MAJEURS

SECTEURS	PROJETS PHARES
AGRICULTURE PRODUCTIONS VÉGÉTALES	■ Projets de développement des 9 Pôles Agro-Industriels ; ■ Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR) ; ■ Projets d'appui aux productions vivrières ; ■ Projet de Développement des Chaines de Valeurs des cultures de rentes ; ■ Projet de promotion de la mécanisation agricole ; ■ Projet d'Aménagement Hydroagricole ; ■ Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET) ; ■ Projet d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PU ASA) et ; ■ Programme d'Appui au Développement des 16 Filières Agricoles prioritaires.
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	■ Programme d'accélération de la souveraineté en produits animaux et halieutiques ; ■ Projet de renforcement de la filière avicole (pro-avicole) ; ■ Faciliter le développement de ranchs d'élevage dans les régions du Centre et du Nord ■ Programme de développement de systèmes de productions animales résilients et d'amélioration des moyens d'existence des femmes et des jeunes dans le secteur des ressources animales et halieutiques ; ■ Construction d'infrastructures d'abattage, de commercialisation de bétail et de l'institut de santé publique vétérinaire ; ■ Accélérer la construction du complexe Abattoir-Marché de bétail d'Abidjan-Anyama (CAMA) et ; ■ Programme d'appui au développement d'une aquaculture durable en côte d'ivoire.
MINES, HYDROCARBURES ET ENERGIE	■ Construction d'une deuxième raffinerie de pétrole ; ■ Construction d'une unité de production de bitume par soufflage de résidu sous vide obtenu à partir d'un pétrole brut léger ; ■ Exploitation des gisements Baleine et Calao pour la production nationale de gaz naturel liquéfié (GNL) de 450 millions de pieds cubes par jour ; ■ Construction de sphères de stockage d'hydrocarbures (Butane, GNL, pétrole) ; ■ Construction d'un pôle logistique butane à l'intérieur du pays ; ■ Exploitation des gisements miniers de classe mondiale (gisement aurifère de plus de 100 tonnes : Doropo, Dianra, Kani) ; ■ Création d'un comptoir national d'achat d'or ; ■ Construction des centrales thermiques à cycle combiné de Taboth (774 MW), Songon (372 MW), Atinkou (390 MW) ; ■ Construction des centrales solaires de Ferké (52 MWc), Bondoukou (50 MWc), Sérebou (40 MWc), ■ Soubre phase 1 (25 MWc), Sinematiali (50 MWc) et de Tongon (52 MWc) ; ■ Construction des centrales hydroélectriques de Singrobo-Ahouaty (2x22 MW) et de Boutoubéré (140 MW) et ; ■ Programme d'Electricité Pour Tous (PEPT)
INDUSTRIE	■ Projets de développement des clusters industriels (agro-industrie, chimie plasturgie, emballage, textile, automobile, matériaux de construction, pharmacie) ; ■ Aménagement des zones industrielles dans les Chefs-lieux de régions et ; ■ Construction d'un parc industriel de 1000 hectares à Bouaké.
COMMERCE	■ Construction de 9 marchés de gros (Ebimpé, Yopougon ; Daloa, Abengourou, etc.), de vingt-huit (28) marchés relais ■ des Marchés de Gros, de vingt-huit (28) marchés de détail et de 155 marchés de proximités ; ■ Création de chaines de mini-supermarchés (ex. chaîne avion, chaîne PAC) ■ Construction et aménagement de huit (8) dépôts spécialisés aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire ; ■ Construction et aménagement du World Trade Center Côte d'Ivoire et ; ■ Développement de chaines de Garba modernes (emplois jeunes).
INDUSTRIE	■ Projets de développement des clusters industriels (agro-industrie, chimie plasturgie, emballage, textile, automobile, matériaux de construction, pharmacie) ; ■ Aménagement des zones industrielles dans les Chefs-lieux de régions et ; ■ Construction d'un parc industriel de 1000 hectares à Bouaké.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS MAJEURS

SECTEURS	PROJETS PHARES
TRANSPORT	■ Construction de la ligne 1 du métro d'Abidjan ; ■ Construction de la ligne de Bus Rapid Transit (BRT) Yopougon-Bingerville (20 km) ; ■ Construction de cinq (05) gares routières internationale (Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et Daloa) ; ■ Construction du Train à Grande Vitesse (TGV) Abidjan-Yamoussoukro-Bouaké ; ■ Réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya ; ■ Construction de la ligne ferroviaire San Pedro - Man - Odienné - Frontière Mali ; ■ Construction du port sec de Ferkessédougou ; ■ Construction de parkings à camions poids lourd ; ■ Construction de zones logistiques intégrées ; ■ Projet d'implantation des unités d'assemblage de véhicules dans le cadre de la Politique Automobile de Côte d'Ivoire (Cluster Automobile) ; ■ Extension et modernisation de l'aéroport international Felix Houphouët-Boigny ; ■ Construction de 8 gares lagunaires et un deuxième chantier naval et ; ■ Projet d'acquisition de 50 bateaux modernes et fabrication 50 pinasses modernes.
ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	■ Déploiement d'un (01) satellite de télécommunications et de solutions internet ; ■ Installation et exploitation du backbone de 5 200 km (fibre optique RNHD) et atteindre 100% de couverture du territoire national en 4G ; ■ Construction de trois (03) Data Centers Nationaux (2 principaux actifs et 1 backup dormant) en vue d'assurer une infrastructure de stockage de données fiable, sécurisée et souveraine ; ■ Construction de deux (02) technopôles numériques en Côte d'Ivoire et ; ■ Déploiement du parc technologique axé sur les technologies vertes de Grand-Bassam.
EAU POTABLE	■ Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) du Grands Abidjan et des villes de l'intérieur ; ■ Réalisation de nouveaux systèmes d'AEP structurants, notamment à énergie solaire et ; ■ Réalisation et l'équipement des systèmes d'hydraulique urbaine Multi-villages dans les zones rurales.
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	■ Projets de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0 et ; ■ Projets de développement de l'économie circulaire.
EAUX ET FORÊTS	■ Programme de reconstitution durable des forêts de Côte d'Ivoire
ASSAINISSEMENT ET SALUBRITÉ	■ Projet d'optimisation de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets solides ; ■ Construction d'ouvrages de drainage dans des chefs-lieux de région et de certaines villes secondaires et - Construction de centres de gestion intégrée des déchets sanitaires et des déchets dangereux.
COMMUNICATION	■ Construction des studios Babywood et; ■ Construction de la Cité des Médias (Média Center).

“

Ivoiriennes, Ivoiriens... Mes chers compatriotes,

Pour ceux d'entre vous qui nourrissent de grandes ambitions pour l'avenir de notre pays, pour le bonheur de nos enfants et pour votre propre développement personnel, nous tenons à réitérer notre détermination à travailler pour l'excellence. Pour vous, qui vous efforcez chaque jour à surmonter les défis quotidiens, nous renouvelons notre engagement à construire, avec votre collaboration, une Côte d'Ivoire plus solidaire, plus équitable et plus lumineuse.

Je suis Alassane OUATTARA, et ma candidature s'inscrit dans cette volonté de promouvoir le bien-être collectif. Mon engagement repose sur la conviction que chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne mérite un avenir meilleur. Je suis persuadé qu'ensemble, en unissant nos forces, nous pouvons réaliser cette vision commune pour notre pays.

VOTEZ
ADO
— PRÉSIDENT —



ADO

— PRÉSIDENT —

POUR UNE **GRANDE**
NATION



RHDP

